



MAIRIE DE BOUGLAINVAL

28130 BOUGLAINVAL

Mairiedebouglainval@bbox.fr

☎ : 02.37.22.88.08

Fax : 02.37.22.86.25

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE
MAINTENON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le **samedi 1^{er} Novembre**, à 10h00 le Conseil Municipal de la commune de Bouglainval, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe BAETEMAN, Maire.

Membres présents: Philippe BAETEMAN, Xavier PETIT, Sylvie LEHOUX, Chrystelle GARDIEN BAETEMAN, Emmanuel FAROUX, Didier GENET, Sébastien DUVAL, Angéla VUACHET, Martine TOUPANCE, Emilien DESCHAMPS, Pierre DAUHENAUER

Absents et excusés : Noël DIEU, Claude BORDIER, Stéphane LEMAITRE, Johanna REBOLLEDO-LUCAS,
Secrétaire de séance : Monsieur Didier GENET est élu à l'unanimité

Monsieur le Maire remercie les conseillers qui ont pu se déplacer ce jour férié pour délibérer sur le seul point à l'ordre du jour. Il explique le délai réduit de la convocation par le caractère urgent de ce point. A l'unanimité, les conseillers reconnaissent le caractère urgent et acceptent de délibérer sur ce point.

Personnel communal : Création d'un poste de vacataire d'agent technique pour un remplacement ponctuel

Monsieur le Maire rappelle que l'agent technique en charge du ménage, Mme Monique MICYK, a fait une chute dans la cour de l'école une semaine avant les vacances de la Toussaint et s'est retrouvée en arrêt de travail.

La dernière semaine de l'école, il a été décidé de solliciter le reste du personnel pour effectuer des heures supplémentaires. Pendant les vacances, étant donné la faible amplitude de travail (2 heures par jour), nous avons fait appel à une société de nettoyage.

Hors, jeudi dernier, le 30 octobre, le médecin de Mme MICYK a décidé de prolonger son arrêt de travail jusqu'au 12 novembre, la guérison n'étant pas achevée.

Nous avons donc besoin d'un agent dès lundi pour effectuer les tâches incombant à l'agent.

Monsieur le Maire indique qu'afin de pouvoir recruter un agent pour effectuer le remplacement, il faut créer un poste d'agent technique de seconde classe pour augmentation temporaire de travail, à temps plein. Monsieur le Maire propose de créer ce poste pour une durée d'un an et, par voie d'arrêté de nommer une personne quand on en aura besoin, ainsi le premier arrêté serait du 3 au 12 novembre.

Mme TOUPANCE demande comment on va trouver une personne d'ici lundi. Mme GARDIEN BAETEMAN indique la démarche entreprise pour trouver rapidement quelqu'un, il s'agit d'une personne jeune travaillant sur du temps très partiel (5 jours par mois) pour effectuer du ménage dans un IME, cette personne est de plus titulaire d'un BAFA.

Mme VUACHET demande si la durée de travail sera la même que Mme MICYK. Mme GARDIEN BAETEMAN répond que la durée de remplacement sera de 35 heures par semaine (soit moins que ce que fait Mme MICYK) et qu'elle a donc revu la répartition du travail.

Mme VUACHET demande si la personne recrutée restera en complément de Mme MICYK à son retour. M. le Maire confirme qu'il s'agit bien d'un remplacement, et que le contrat de la vacataire sera suspendu dès le retour de l'agent titulaire.

Monsieur le Maire précise que l'assurance du personnel prendra en charge le salaire de Mme MICYK passé les 15 jours de carence. Il précise qu'il sera peut être nécessaire de revoir le poste budgétaire correspondant à la masse salariale, le remboursement de l'assurance étant comptabilisé en recette, il conviendra de prévoir de quoi payer deux personnes pendant le temps du remplacement.

N'ayant plus d'autres questions, Monsieur le Maire propose de passer au vote, à l'unanimité, les conseillers présents votent la création de poste d'un agent technique de seconde classe à temps plein pour une durée d'un an.

Le seul point à l'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 10h15.

Le Maire, Philippe BAETEMAN